

de 25 septembre 1996  
 Le vingt cinq septembre mil neuf cent quatre vingt seize le conseil municipal  
 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur JOSEPH RICHARD Maire  
 Étaient présents: M. R. JOSEPH. M. H. DESRIVES. M. F. ALLIARY. M. J. BATHY.  
 M. MARTIN. M. P. PIRESEK. M. C. - M. B. BORDERON. M. P. PHELIPPEAU. M. R. ROSIGNOL  
 M. H. HARIQUS.  
 Absent: M. BOURREAU.  
 M. F. ALLIARY a été nommé secrétaire.  
 Voire FDA C. 1997

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune  
 de COMBIERS est subventionnable par le FDAC 1997 au titre de la Communauté  
 de Communes d'Horte et Lavalette.

Le montant des travaux attribué à la commune par la Communauté  
 sera de 15.927 Frs H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité  
 décide de faire exécuter les travaux sur la V.C n° 117 Les Roulliers.

### Les Ragondins

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur  
 PHELIPPEAU H a effectué le traitement des ragondins en son temps.  
 Le montant de la dépense s'élève à 2.450 Frs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant  
 que les principaux bénéficiaires sont les exploitants riverains,  
 décide à la majorité de demander une participation de 100 Frs chacun,  
 aux six agriculteurs concernés pour l'année 1996.

### Exploitation d'une carrière à ciel ouvert

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête a  
 lieu à la mairie LES GRAULGES sur la demande présentée par S.A CESAR-  
 LAFAYE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière à  
 ciel ouvert de grès ferrugineux au lieu dit "Maine Lacan".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
 donne un avis favorable.

Médaille d'Honneur Départementale et Communale "Argent" à Monsieur JOSEPH  
 à l'unanimité le conseil accepte que la commune offre la médaille d'argent  
 à Monsieur JOSEPH. R.

# Indemnité des Travaux.

Le conseil municipal, vu l'arrêté du 16/12/1983 instituant une indemnité de conseil en faveur des comptables publics, vu l'arrêté interministériel du 16/09/1983 instituant une indemnité de confection des documents budgétaires en faveur des mêmes comptables,

DE LA  
28 OCT. 1996  
BUREAU  
ADRESSE

Attendu que Monsieur Jean-Pierre HELY a exercé les fonctions de comptable de la collectivité du premier janvier 1996 au 28 février 1996, que du premier mars 1996 au 30 juillet 1996, cette fonction a été exercée par Monsieur Jean-Pierre LEMONIE, que depuis le premier juillet 1996 cette fonction est exercée par Monsieur Luc MICHAULT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à Mr J.P HELY l'indemnité de conseil au taux de 100 % du 01.01.96 au 28.02.96. Décide d'attribuer à Mr J.P LEMONIE l'indemnité de conseil au taux 100 % du 01.03.96 au 30.06.96 ainsi que l'indemnité de confection de documents budgétaires au taux de 100 % pour l'année 1996. Décide d'attribuer à Mr Luc MICHAULT l'indemnité de conseil au taux de 100 % à compter du 01.07.96 et l'indemnité de confection de documents budgétaires au taux de 100 % à compter du premier janvier 1997.

00 0255 - Verse 308 055



Fait et délibéré en mairie le pour mois de an pas deus ont  
opré les membres présents.

*Joseph H. Denis*  
*Y. B.* *Possiquet*  
*H. H.*